



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	5
Votants :	19
Date de convocation :	09/10/2024
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 17 octobre 2024 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Monsieur Alexandre DENEITS donne procuration à Ludovic SICARD, Brigitte BAJON-LALANNE à Géraldine DUTREY ; Alexandra SAGOT à Marie-Christine VERDIER ; Pierre MASURE à Karine BESSÉ, Jean-Marc AUTIÉ à Jean-Michel BLAY.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_055**3.5 Autres actes de gestion du domaine public****Objet : Dénomination de voie nouvelle privée au quartier Las Pachères**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations du 9 octobre 2017 et du 24 septembre 2018 portant sur la dénomination et la modification du nom des voies ;

CONSIDERANT d'une part la demande de l'aménageur d'un lotissement sur la parcelle BZ 53 situé au lieu-dit « La Plaine », pour la dénomination de la voie privée desservant les lots à créer,

CONSIDERANT d'autre part la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies privées qui en sont dénuées afin de faciliter le repérage au sein de la commune ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter la dénomination « rue de la plaine » pour la voie de desserte du futur lotissement dont l'accès se fera par le chemin de Las Pachères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter la dénomination « rue de la plaine » pour la voie de desserte du futur lotissement.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 22 octobre 2024

Le Maire,

Jean Michel BLAY